

## La politique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en faveur des centres de santé

### 1. Les objectifs de la politique régionale de reconquête des déserts médicaux

L'amélioration de l'accès aux soins constitue un réel défi et **un enjeu d'aménagement du territoire** que la Région ne peut ignorer, même si la santé ne relève pas de ses compétences.

L'accès à la santé se révèle en effet inégal sur le territoire régional : à court ou moyen terme, certains bassins de vie sont menacés de désertification médicale ; nombre d'acteurs de terrains (les collectivités et les professionnels de santé eux-mêmes) se mobilisent pour freiner cette évolution et favoriser le maintien d'une offre de soins de proximité. Ce sont là autant de constats qui ont conduit la Région à **s'engager dans une politique volontariste en vue de la reconquête des déserts médicaux.**

Son engagement s'appuie aussi sur la prise en compte des **évolutions qui touchent le système de santé et l'organisation de soins, parmi lesquelles :**

- ***l'évolution des pratiques et des attentes des professionnels de santé*** : désaffection généralisée des jeunes professionnels pour l'exercice isolé au profit d'une pratique coordonnée, recherche d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'exercice coordonné au sein d'équipements pluridisciplinaires constitue ainsi un atout majeur d'attractivité.
- ***l'augmentation des pathologies chroniques complexes*** (diabète, maladies cardiovasculaires...) nécessitant une prise en charge globale et coordonnée des patients ;

A travers cette politique de reconquête des déserts médicaux, la Région entend soutenir de l'offre de soins de premier recours, facteur d'attractivité des territoires<sup>1</sup>. Ainsi poursuit-elle **deux objectifs :**

- ***sensibiliser les futurs professionnels à l'exercice de la médecine générale*** dans les territoires éloignés. A ce titre, la Région attribue des bourses d'études pour les internes en médecine générale, inscrits dans les facultés de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Étienne. En 2017, ce dispositif a été renforcé avec une augmentation du montant de la bourse de 2 400 à 3 000 €. Pour l'ensemble des 2 semestres de stage (mai - octobre 2017 et novembre 2017 – avril 2018), 150 bourses seront ainsi octroyées.
- ***soutenir le développement des formes d'exercice regroupé et coordonné*** (maisons de santé pluri professionnelles et centres de santé), qui répondent aux attentes des jeunes professionnels et contribuent à renforcer l'attractivité des territoires en favorisant l'accès aux soins.

### 2. Le soutien aux maisons de santé pluri professionnelles et aux centres de santé

L'appui de la Région aux centres de santé s'inscrit dans sa politique en faveur des modes d'exercice regroupé. Au titre de sa politique de santé, la Région aide les porteurs de projet de création ou d'extension de maisons de santé ou de centres de santé situées en zones défavorisées, **à hauteur de 200 000 € maximum, en investissement.**

<sup>1</sup> Délibération de l'Assemblée plénière n°848 du 22 septembre 2016 « *Politique santé : harmonisation de l'action régionale en faveur des maisons pluri professionnelles de santé et des centres de santé* ».

Son soutien peut porter sur les opérations suivantes : acquisition, construction, aménagement de locaux.

La Région veille à ce que le projet immobilier soit cohérent avec le projet de santé élaboré par les praticiens et inséré dans les dynamiques portées par les collectivités territoriales.

Au cas par cas, dans des territoires où l'offre de soins est fragile, la Région peut apporter son aide à des projets d'ampleur plus limitée : il s'agit de regroupements interprofessionnels, qui, sans nécessairement être parvenus à l'élaboration d'un projet de santé formalisé, impliquent au minimum un médecin généraliste avec la perspective d'installation d'un deuxième médecin, et témoignent de la volonté des praticiens d'assurer un exercice coordonné pour répondre aux besoins de santé de la population.

Par ailleurs, cette intervention est coordonnée avec les autres dispositifs contractuels de la Région (en particulier les contrats « Ambition Région »), en laissant la possibilité à ces derniers de soutenir d'autres investissements relatifs à la santé : rénovation de locaux, acquisition de matériel médical, opérations sur les centres hospitaliers de proximité, etc.

Plus spécifiquement, pour **les centres de santé**, la Région soutient prioritairement les centres polyvalents, le médecin généraliste constituant la principale cible de la Région pour reconquérir les déserts médicaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, une dizaine de centres de santé ont bénéficié d'une aide de la Région.

Dans l'instruction des demandes qui lui sont adressées, la Région appuie son analyse sur l'expertise de l'Agence Régionale de Santé et du Groupement Régional des Centres de Santé

En complément, la Région accompagne financièrement les actions que mène le GRCS :

- participation aux réflexions régionales sur l'offre de soins de premier recours en représentant les centres de santé au sein des instances régionales de l'ARS et auprès des différents partenaires régionaux ;
- accompagnement des centres de santé existants et les porteurs de projet de création de centres de santé, notamment dans les zones où il n'y a pas à ce jour de maître d'ouvrage identifié
- mise en place de démarches collectives et approches coordonnées, inter-centres de santé, de partage de bonnes pratiques, de développement de projets et de moyens.